

COMMUNIQUE DE PRESSE

Confédération Nationale du Logement

Montreuil, le 18 février 2021

Diagnostic de performance énergétique, nouvel enfumage du gouvernement !

Alors que le gouvernement reconnaît lui-même qu'il y a environ 4,8 millions de passoires énergétiques en France, mettant 14 millions de Français en situation de précarité énergétique, il se refuse cependant à prendre des mesures à la hauteur des enjeux. Les évolutions prochainement mises en œuvre ne sont que de timides avancées et n'amélioreront pas de façon concrète le quotidien de ces foyers.

Comment imaginer que l'information des locataires sur la situation énergétique des logements suffise à empêcher ces derniers d'être loués ? La pression pour trouver un logement est telle que peu reculeront devant un logement classé F ou G lorsqu'il s'agira d'avoir un toit... Rappelons également que ce sont généralement les populations les plus fragiles économiquement qui se retrouvent contraintes d'habiter dans ces logements et doivent parfois choisir entre payer des factures astronomiques et se nourrir.

Afin de protéger ces habitants, dont la santé est mise en danger au quotidien, des sanctions doivent être prévues. Retirer immédiatement du marché locatif ces passoires énergétiques est une priorité à laquelle le gouvernement doit consacrer les moyens nécessaires. Et face à des propriétaires récalcitrants, les loyers devraient leur être confisqués et déposés à la Caisse des dépôts et des consignations tant que les travaux de rénovation énergétique ne seront pas réalisés. Le manque à gagner pour ces propriétaires serait certainement incitatif.

Si la CNL salue la possibilité nouvelle pour le locataire d'exiger la requalification du DPE, elle déplore cependant une mesure qui ne tient pas compte de la réalité du terrain et du véritable parcours du combattant que cela peut être pour un locataire de demander un nouveau diagnostic, déboursant au passage 200 euros, et de saisir un tribunal. Une fois de plus, le locataire doit faire face seul.

Informé le locataire est une première étape dans la lutte contre les passoires énergétiques, mais doit absolument être renforcée par des mesures fortes permettant d'empêcher au plus vite la mise en location de ces logements énergivores.

Il y a urgence à agir, la précarité énergétique doit être éradiquée !

La Confédération Nationale du Logement

- 1^{er} association de défense des locataires en France,
- Association agréée de consommation et d'éducation populaire,
- Près de 600 représentants CNL des locataires dans le CA des organismes HLM,
- 4 600 associations locales réparties dans 89 fédérations départementales,

Retrouvez toute l'actualité de la CNL :

Sur notre site Internet : lacnl.com

Et sur nos réseaux sociaux :



@La_CNL



Confédération Nationale du Logement



Confédération Nationale du Logement CNL



cnlogement



CNLogement